

Contrat-cadre de mise en œuvre de l'Union européenne n° SRSS/2018/01/FWC/002-05

# SOUTIEN À LA VAGUE DE RÉNOVATION - UN GUICHET UNIQUE EN WALLONIE

CONTRAT SPÉCIFIQUE N° REFORM/SC2022/046

## RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION ET L'IMPLÉMENTATION DE SERVICES INTÉGRÉS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN WALLONIE

AUTEURS : JÉRÉMY PONTIF, QUENTIN JOSSEN, HENRIETTE DE ROBIANO,  
GUILLAUME BASTIN, JEANNE DUMOULIN (CLIMACT) –

CONTRIBUTEURS : JESSICA GLICKER (BPIE) - MAARTEN DE GROOTE (VITO) –  
DAN STANIASZEK (IBF)



CLIMACT



Ce projet est financé par l'Union européenne via l'Instrument d'appui technique (TSI) et mis en œuvre par IBF International Consulting en coopération avec CLIMACT SA, VITO et BPIE

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**Recommandations** - En partant du paysage actuel de soutien, les actions suivantes doivent être entreprises afin d'établir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs de la Wallonie en matière d'énergie, de climat et de rénovation :

1. **Adopter une approche stratégique avec une gestion régionale opérationnelle** de l'écosystème de soutien à la rénovation énergétique, pour coordonner, mutualiser, standardiser et contrôler. Ces missions peuvent être déléguées à une structure publique (existante ou à créer).
2. **Amplifier l'assistance à maîtrise d'ouvrage de A à Z (c'est-à-dire tout compris)** fournie par les plateformes locales de rénovation, en (1) formalisant un cadre durable et évolutif, (2) doublant les ressources en 2024 par rapport à 2023, et en les doublant à nouveau en 2025. L'objectif est de disposer d'au moins trente structures locales d'une taille d'environ 200 ETP chacune d'ici à 2030.
3. **Veiller, par leur formation, à ce que les guides de la rénovation adoptent une position de « vendeurs » de la rénovation énergétique globale.**
4. **Mettre en place un soutien à la gestion de projet** pour les ménages qui en ont besoin. Ces services seront idéalement initiés et déployés par une structure régionale publique-privée afin de mieux associer le secteur et de capitaliser sur la dynamique existante, notamment à travers l'initiative Reno+.
5. **Mettre en place une stratégie de détection, d'activation et d'accompagnement des ménages vulnérables**, en structurant le partenariat avec les acteurs de l'accompagnement social (CPAS et associations) et en mobilisant le budget nécessaire à la réalisation de ce partenariat.
6. **Structurer les processus et les outils de soutien de manière à favoriser la montée en compétences des professionnels de la rénovation énergétique et à renforcer l'attractivité du marché.**
7. **Mobiliser les ressources disponibles dans les programmes de financement de l'UE**, en particulier Horizon Europe, ELENA et LIFE.

## FAIRE DES CHOIX STRUCTURELS DÈS MAINTENANT POUR DÉCLENCHER LA VAGUE DE RÉNOVATION

---

**Pour déclencher la vague de rénovation, il faut renforcer le paysage de soutien.** La stratégie de rénovation à long terme (SRLT) de la Wallonie fixe des objectifs en termes de volume (la majorité du parc immobilier doit être rénovée d'ici 2050) et de qualité (atteindre en moyenne l'étiquette A du certificat de performance énergétique [CPE], nominalement sans carbone). La réalisation de ces objectifs nécessite, à moyen terme : (i) de multiplier le volume des projets par au moins 3 à 4 et (ii) d'augmenter la profondeur moyenne (c'est-à-dire le niveau d'économie d'énergie) des rénovations. Pour déclencher cette vague, une série de mesures clés doivent être activées, dont le développement d'un service intégré d'aide à la rénovation énergétique (SIARE).

**L'accompagnement doit être consolidé dans une vision intégrée des enjeux.** Aujourd'hui, la Wallonie dispose d'une série de programmes d'aide à la rénovation. Cependant, ces initiatives sont fragmentées et accompagnent des rénovations trop peu nombreuses et trop superficielles. Soutenir tous les ménages représente un défi colossal - les ressources à mobiliser s'élèvent à 250-500 millions d'euros par an. La massification de l'aide devrait permettre d'augmenter la qualité du service en standardisant et/ou en mutualisant certains éléments, optimisant ainsi les coûts. En outre, le développement de systèmes de soutien devrait permettre de faire participer les ménages vulnérables (y compris les ménages pauvres en énergie).

**La massification nécessite des choix structurants** en matière d'organisation des services d'appui et la mise en place d'un processus d'amélioration continue. Ces choix concernent la proposition de valeur et les structures de gouvernance de SIARE, qui auront des implications significatives en termes de ressources à mobiliser et induiront une transformation du paysage institutionnel du soutien à la rénovation.

**La mise en œuvre du SIARE doit constituer un parcours à moyen terme, permettant de structurer l'évolution du paysage du soutien à la rénovation.** Compte tenu de l'urgence, certaines décisions devront être prises à court terme. Il est important de permettre à la Wallonie d'adopter et de communiquer immédiatement une vision claire de l'organisation du soutien, d'offrir un cadre durable et stable et de fournir un soutien et un leadership continus à tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de solutions.

### Un SIARE pour mettre fin aux logements énergivores en priorité

Le PACE (Plan Air Climat Énergie de la région) fixe un calendrier de rénovation qui impose la rénovation de tous les logements labellisés CPE F et G (770.000 logements, soit 44 % du parc immobilier) d'ici 2035. **L'étude suggère de donner la priorité aux propriétaires-occupants de logements unifamiliaux avec les étiquettes F et G, quel que soit le niveau socio-économique (bien que la tarification des services puisse différer selon le segment socio-économique).** Une fois ces priorités mises en œuvre, les services devront être étendus aux besoins spécifiques des copropriétés et du parc locatif.

**Pour augmenter le volume des rénovations énergétiques profondes, il faut mobiliser tous les moyens pour : (1) susciter davantage d'intentions de rénovation, (2) réduire le taux d'abandon et (3) maximiser la profondeur et la qualité des rénovations.** L'ordre de priorité proposé consiste à activer un total de **315.000 rénovations d'ici à 2030**. Compte tenu des taux d'abandon dans le processus d'accompagnement, le nombre de ménages à « activer » est en moyenne 3,5 à 5 fois plus élevé. **La massification de la rénovation des logements nécessite plus de rationalisation et de standardisation des systèmes d'accompagnement au niveau régional mais aussi plus de personnalisation de la relation accompagnant-accompagné au niveau local.**

## UNE OFFRE SUR MESURE POUR CHAQUE TYPE DE PROPRIÉTAIRE

---

**Pour réduire le taux d'abandon, il faut faire de l'expérience de l'utilisateur la force motrice de la conception de SIARE.** Il est essentiel d'intégrer des considérations sociologiques, psychologiques et de communication dans la conception du service intégré.

Renforcer la qualité de l'accompagnement, c'est développer l'accompagnement sur tous les aspects d'un projet de rénovation et s'assurer que l'accompagnement répond à l'ensemble des besoins des ménages, y compris les travaux et le contrôle après travaux si nécessaire. Il s'agit donc de développer des services de coordination (niveau 2) et d'inclusion (niveau 3) parmi les trois niveaux de services identifiés lors de l'analyse des meilleures initiatives européennes :

- **Niveau 1 : Conseil** - Le premier niveau est réactif : il s'agit de conseiller et d'informer les ménages sur demande.
- **Niveau 2 : Coordination** - Ce niveau assiste le rénovateur et l'accompagne dans ses interactions avec les différents professionnels et dans ses démarches administratives.
- **Niveau 3 : Tout compris** - Ce niveau offre une gestion complète du projet de rénovation. L'aide comprend la gestion de projets et la fourniture de solutions de (troisième) financement. Les ménages ont un interlocuteur unique qui fait avancer le projet de rénovation.

Aujourd'hui, en Wallonie, l'offre de soutien est principalement basée sur le niveau 1 (par le biais de guichets énergétiques ou de guichets uniques) et l'offre de niveau 2 a été récemment initiée par le biais des plateformes locales de rénovation énergétique (PLRE).

**La priorité est de renforcer le soutien de niveau 2 (coordination).** Pour que l'accompagnement réponde à l'ensemble des besoins des ménages, il doit pour certains pouvoir aller jusqu'à la conduite des travaux et le contrôle post-travaux si nécessaire. Un tel service peut être particulièrement nécessaire pour les ménages vulnérables (y compris les ménages pauvres en énergie), et il devient d'autant plus nécessaire lorsqu'un cadre réglementaire impose la rénovation énergétique. Par ailleurs, la contractualisation directe avec le SIARE permettrait de répondre pleinement aux enjeux de structuration des filières, en particulier ceux de la productivité et de la qualité. Enfin, en donnant aux SIARE le contrôle de l'ensemble du processus de rénovation, un modèle de niveau 3 favorise l'activation de rénovations profondes.

Pour augmenter le taux de rénovation, la Wallonie doit à terme offrir aux ménages un soutien « all in » de niveau 3, en pilotant dans un premier temps, puis en montant en puissance au cours des prochaines années jusqu'à ce qu'elle soit pleinement mature d'ici 2030.

**L'offre de services devrait se concentrer sur la rénovation énergétique en profondeur pour déclencher des économies réelles**, expérimenter des approches de performance (contrat de performance énergétique), et l'intégration de solutions de financement. Elle devrait activer les rénovations multiples (1) en poursuivant une stratégie de rénovation par quartier en collaboration avec les autorités locales, et (2) en développant des offres standardisées.

**Pour le service de niveau 3, à ce stade, la priorité est d'expérimenter, de valider la proposition de valeur de SIARE et son mode de fonctionnement.** Une stratégie de déploiement devrait être élaborée en consultation avec le secteur de la rénovation énergétique, y compris les systèmes de soutien locaux.

**Le maintien d'un service à forte implication publique semble fondamental pour soutenir les ménages incapables de payer l'aide**, et pour lesquels même la rénovation devra être financée en tout ou en partie par le budget public.

## **ANCRÉ AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL, LE SIARE DOIT ÊTRE UN MOTEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.**

---

Les enjeux de la structuration des filières sont essentiels à la réussite du SIARE car un tel **service ne sera réellement efficace que si l'offre de main d'œuvre et de matériaux est en mesure de répondre à la demande**. Le secteur souffre actuellement d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le déploiement progressif dans la rénovation des techniques et technologies « bas carbone » nécessitera un niveau de compétences croissant. Face à cette pénurie, qui touche également les matériaux de construction durables, une forte augmentation de la demande accroîtrait les difficultés. Par conséquent, **la structuration des filières (travaux et matériaux) est une condition de base pour la réalisation des ambitions**.

Ainsi, la Région doit viser à **créer un marché de la rénovation dynamique et attractif pour les entreprises, afin de soutenir leur croissance (en nombre et en taille)**. Le SIARE doit également viser à réduire **les coûts de transaction des entreprises en les déchargeant de certaines tâches non productives** (sensibilisation, devis sur des demandes non matures, etc). Cela devrait en fin de compte réduire le coût du travail.

**Se positionner en tant que coordinateur de l'ensemble du processus de rénovation permet d'activer les premiers leviers de structuration de l'offre**, relativement simples à mettre en œuvre et qui ont déjà pu faire leurs preuves au sein de plusieurs guichets uniques européens. Le SIARE présente les avantages suivants pour les professionnels : (1) Réduction du coût d'acquisition des clients, (2) Gestion de la relation avec le ménage, (3) Suivi administratif et (4) Soutien dans la complexité technique de la rénovation énergétique.

**La mise en œuvre de SIARE doit constituer un parcours à moyen terme, servant à structurer l'évolution du paysage du soutien à la rénovation.** Au-delà de l'enregistrement des objectifs et des priorités pour avancer en pleine conscience des moyens nécessaires, **ce voyage doit être porteur d'une vision forte (1) de l'organisation et (2) de la gouvernance de l'écosystème de soutien.**

En s'appuyant sur les facteurs clés de succès des 300 plateformes territoriales de rénovation énergétique en France, un modèle à trois niveaux semble approprié pour la Région wallonne :

- **La Région, stratège et garante du cadre, des budgets, de la cohérence et de l'adéquation du modèle SIARE** aux enjeux des différents acteurs.
- **Une structure régionale de mise en œuvre** chargée de la fédération des acteurs sur l'ensemble du territoire, de la coordination des systèmes locaux, de l'expérimentation des services de niveau 3 et de la mutualisation d'une gamme de services pour les opérations locales (informatique, marketing, etc.).
- **Opérations locales**, responsables de l'activation de la demande et de l'offre, de la fourniture des services aux propriétaires et de la collaboration avec les acteurs sociaux pour fournir des services aux propriétaires confrontés à des situations de pauvreté énergétique.

**Un poids politique important devrait être pris en compte pour obtenir l'adhésion des acteurs.** La mise en œuvre de SIARE s'inscrit dans un paysage complexe et fragmenté de la rénovation, au sein duquel la Région peine à s'imposer comme une véritable force motrice. De plus, cette mise en œuvre aura un impact significatif sur le paysage institutionnel actuel de soutien (compteurs d'énergie, PLRE, etc.), et pourrait concurrencer les initiatives privées, en particulier dans le cas d'un service de niveau 3. L'essence même du SIARE est l'activation des complémentarités de toutes les parties prenantes (entreprises, acteurs sociaux, acteurs de soutien, administrations) par le biais d'une coopération avancée, il est donc essentiel qu'elle s'assure de leur soutien.

**Renforcé par un pilotage et une coordination régionale, un réseau territorial fort doit favoriser la proximité et la confiance avec les citoyens. L'objectif est d'atteindre au moins trente structures locales.** Elles peuvent être constituées de points d'accueil décentralisés permettant l'accueil des ménages et l'identification des besoins, afin de soulager la principale structure d'appui locale.

**Pour faire émerger cet écosystème d'initiatives locales, il faut formuler un cadre durable et évolutif qui stimule l'expérimentation et l'innovation.** Le cadre définissant l'action des guichets de crédit social peut être reproduit pour le soutien à la rénovation énergétique : toute forme juridique est *a priori* éligible à un agrément valable 10 ans qui donne accès à une rémunération forfaitaire pour les actes professionnels balisés par arrêté du Gouvernement wallon. En outre, la qualification de l'action du SIARE en tant que « service d'intérêt économique général » permettra d'apporter le soutien public significatif nécessaire au respect du régime des aides d'État.

L'ancrage local doit également être valorisé afin, d'une part, de tisser une collaboration étroite avec les acteurs de la 1<sup>ère</sup> ligne sociale pour détecter et accueillir les ménages vulnérables, et d'autre part, de structurer et mobiliser une communauté de professionnels de la rénovation énergétique.

## LA FOURNITURE D'UN SOUTIEN NÉCESSITE UN VOLUME DE RESSOURCES SANS PRÉCÉDENT

---

**Le volume des ressources nécessaires met en péril la réussite du système.** Le déclenchement de ces rénovations pourrait nécessiter la mobilisation de pas moins de 6.700 ETP d'ici 2030, ce qui est considérablement plus que les niveaux de personnel des guichets uniques européens existants. Ce volume d'ETP fait peser un risque important sur la réussite du SIARE car il remet en cause les ambitions réelles qu'il est possible de viser, au regard des moyens mobilisables.

Un plan d'action devrait être mis en œuvre pour garantir la disponibilité de ces ressources. Il s'agira de **travailler en priorité à rendre le soutien plus efficace**, afin de réduire drastiquement le volume des ressources nécessaires à sa mise en œuvre et de **préparer une stratégie de recrutement**.

## LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU SIARE A BESOIN D'ÊTRE SOUTENU ET PÉRENNISÉ

---

**L'efficacité du soutien doit absolument augmenter, afin de réduire le nombre d'ETP à mobiliser et de réduire les coûts.**

- Les projections des volumes d'ETP à mobiliser sont basées sur un taux de conversion moyen de 24 %. En d'autres termes, il est nécessaire de réaliser plus de 1,3 million d'accompagnements pour déclencher les 316.000 rénovations visées. **L'augmentation du taux d'engagement des ménages est le premier levier à activer pour améliorer l'efficacité des dépenses.** L'obtention d'un taux d'engagement moyen de 60 % d'ici à 2030 (contre 20 % pour les ménages non vulnérables et 28 % pour les ménages vulnérables) permettrait de réduire de plus de 40 % le nombre d'ETP et les coûts d'ici à 2030.
- **Maximiser les effets de l'apprentissage.** Le fait de gagner 5 % au lieu de 3 % pour chaque doublement du volume de rénovations déclenché réduirait de 20 % les volumes d'ETP nécessaires.
- **Créer 3 lignes de support pour optimiser les coûts du système**, en mobilisant des rôles moins coûteux dans les premières phases de réception et en consacrant du personnel plus qualifié au support. En outre, cela permet de distinguer les activités nécessitant des compétences commerciales de celles nécessitant des compétences techniques.
- **L'aide devrait viser à déclencher un maximum de rénovations profondes.** Au-delà de la cohérence avec les objectifs de qualité, le déclenchement de rénovations profondes permet d'optimiser le soutien. Un plan de formation pour la vente de rénovations complètes et efficaces doit être mis en place à partir de 2024.

- **Réaliser des économies d'échelle en standardisant et en mutualisant un certain nombre de services** (marketing/communication, système d'information, mobilisation et partenariat avec les professionnels). Cette mise en commun contribuera également à l'harmonisation des services entre les différents systèmes locaux.
- **Réaliser des économies d'échelle en collectivisant l'activation et le soutien de la rénovation.** Pour ce faire, il sera nécessaire de concentrer dans un premier temps les actions de prospection proactive des systèmes SIARE locaux et régionaux dans les rues et les quartiers à fort potentiel de standardisation des étapes de diagnostic et des solutions techniques.

**Les ressources à mobiliser pour la mise en œuvre de cette massification de l'accompagnement s'élèvent à 1,6 milliard d'euros :** 400 millions d'euros pour l'accompagnement des ménages non vulnérables, 800 millions d'euros pour les ménages vulnérables, 400 millions d'euros pour les autres frais de fonctionnement. **Cela représente 10 % des 16,5 milliards d'euros d'investissements dans la rénovation énergétique à déclencher.**

**Le personnel d'appui actuel (guichets, PLRE) constitue une première base de ressources permettant d'initier la dynamique en amplifiant les initiatives en place.** Selon ce calendrier, les ressources humaines à mobiliser s'élèvent à près de **700 ETP** en 2026, pour atteindre **6.700 ETP** en 2030.

**La proposition de valeur du SIARE peut permettre de générer des revenus d'activité en (1) facturant une partie des appuis de niveau 2 et 3 aux ménages en capacité de payer et en (2) captant une partie des gains de productivité revenant aux entreprises, avec une juste répartition de la valeur.**

Cependant :

- Un soutien devrait être offert aux ménages vulnérables.
- Le niveau 1 doit être proposé à tous les ménages.
- Il n'est pas juste de répercuter le coût des situations abandonnées et de l'aide gratuite sur les ménages qui ont les moyens de payer.

En outre, la proposition de valeur du SIARE réduira les coûts des entreprises partenaires ou des sous-traitants. Les montants épargnés doivent surtout permettre de réduire le coût de l'investissement pour le ménage. Cependant, une partie peut être captée par le SIARE via une rétrocession partielle des points de marge ainsi gagnés et via la facturation aux ménages (vulnérables et non vulnérables) de son service de gestion de projet.

**Sur la période 2024-30, les 3 sources de revenus doivent être activées pour équilibrer le bilan.**

- **La facturation** de 1.500 euros pour le niveau 2 et de 2.500 euros pour le niveau 3 couvre **20 % des coûts totaux ;**
- **Capter en moyenne 10 % du coût d'investissement** via une rétrocession des marges additionnelles des entreprises permet de couvrir **30 % des coûts totaux ;**

- **La facturation d'un service de gestion de projet à hauteur de 8 % du coût de l'investissement permet de couvrir 50 % des coûts totaux.**

L'activation conjointe de ces 3 sources de revenus permet d'atteindre un équilibre économique théorique à l'horizon 2030.

**Contribuer à réduire significativement les coûts des entreprises partenaires et des sous-traitants doit donc être une priorité à court et moyen terme.**

Si la mise en place d'une facturation forfaitaire des services d'accompagnement aux ménages solvables ne fait aucun doute quant à sa faisabilité, **la demande aux entreprises partenaires d'une rétrocession partielle de leurs points de marge supplémentaires devra faire l'objet d'échanges approfondis avec les partenaires industriels**, afin de s'assurer (1) que des gains supplémentaires sont bien créés grâce à une proposition de valeur adaptée et (2) que la répartition de la valeur est équitable, et permet aux entreprises partenaires de se développer et d'investir dans la formation.

**De nombreux risques fragilisent le modèle économique du SIARE et mettront à l'épreuve sa résilience :**

- La contribution financière des entreprises pourrait être inférieure aux 10 % modélisés
- Le prix d'une rénovation énergétique profonde, ici chiffré à 120 k€, est parfois chiffré à 80 k€.
- La complexité potentielle de la mise en place du SIARE pourrait générer une certaine inertie qui annulerait en partie les effets d'apprentissage
- Sans l'activation de formations dédiées à la vente de rénovations énergétiques profondes, il est très probable que le taux de rénovations profondes déclenchées n'atteindra que 10 % du volume des projets soutenus par le SIARE (ce qui resterait un taux élevé au regard des volumes actuels).
- Le nombre de ménages non vulnérables ayant réellement besoin d'une aide est très hypothétique et pourrait être plus faible que prévu.
- Le volume total de projets déclenchés pourrait être beaucoup plus faible que prévu.

Ces risques, présentés ci-dessus par ordre décroissant d'impact, pourraient impacter le bilan économique du SIARE de quelques millions à plusieurs centaines de millions d'euros sur la période 2024-30.

**Le soutien du public est donc essentiel pour lancer et soutenir le SIARE.**

À court terme, la Région doit intervenir pour financer le lancement du SIARE, avec **tout d'abord (1) l'amplification des dispositifs d'appui (2) la création de la structure régionale de coordination et de gestion et (3) la structuration de SIARE**, qui nécessitera d'importantes dépenses d'investissement (études techniques et de marché, système d'information). Ainsi, au cours des trois prochaines années, environ 80 millions d'euros devront être débloqués pour lancer le SIARE, conformément aux volumes visés.

Nous recommandons à la Région wallonne de mobiliser des fonds européens pour cofinancer le SIARE :

- **À partir de 2024, demander une subvention ELENA pour financer les coûts de lancement ;**
- **En outre, ouvrir une ligne de crédit auprès de la BEI pour financer les dépenses d'investissement (en particulier pour la mise en œuvre du niveau 3).** La BEI possède, entre

- Autres, **une solide expérience en matière de soutien financier aux guichets uniques et aux sociétés de tiers-financement** ;
- **Postulez aux appels à projets du programme LIFE**. En particulier, [LIFE-2023-CET-OSS](#) peut financer 95 % des coûts de mise en œuvre d'un service intégré de rénovation énergétique.

**Pour soutenir le SIARE à moyen terme, un fonds régional devrait être mis en place**, qui pourrait être financé en tenant compte des différents bénéfices générés par le programme d'investissement.

**Pour assurer la pérennité de ce qui est mis en œuvre, l'appui institutionnel et financier régional doit être structuré et résilient aux cycles politiques**, afin que les décisions ultérieures ne puissent que contribuer à renforcer l'ambition, l'efficacité et l'efficience du SIARE.

**La vision et l'ambition que se donne la Wallonie en matière de massification du soutien à la rénovation, et plus largement les objectifs et orientations stratégiques de la stratégie de rénovation, doivent être formalisés dans un décret**. Cette proposition fait déjà l'objet de l'action 0.2 du LTRS. Ce décret établira une base juridique solide sur laquelle le gouvernement pourra construire la mise en œuvre d'un fonds régional sécurisant de manière structurelle et pérenne les ressources publiques nécessaires à la massification de la rénovation énergétique (ou du soutien à la rénovation énergétique).

**Si les budgets à mobiliser peuvent paraître importants au regard des niveaux actuels, ils doivent être rapportés au volume du soutien public à l'investissement et aux co-avantages procurés**.

Sur les 18,5 milliards d'euros nécessaires pour rénover les logements F et G occupés par leur propriétaire, **entre 8,6 et 10,5 milliards d'euros d'aide publique seront nécessaires**.

Si le SIARE atteint les objectifs visés, **700.000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> seront évitées chaque année à partir de 2030, soit 12 % des émissions annuelles de GES du secteur résidentiel**. D'ici 2030, toutes les rénovations déclenchées permettront d'éviter 1.200 ktonnes (1,2 M tonnes) d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour rappel, les objectifs de réduction des émissions de GES définis pour 2030 dans la *Stratégie wallonne de rénovation* sont fixés à -55 % pour 2030 par rapport à 1990 (7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>). Actuellement, pour atteindre ces objectifs en 2030, il faut réduire les émissions annuelles de 3,1 millions de tonnes. Ainsi, les rénovations initiées par le SIARE permettraient d'atteindre **23 % des objectifs de 2030**.

En outre, les bénéfices des budgets mobilisés (pour le soutien et les investissements) sont multiples : bénéfices sociaux (amélioration des conditions de vie et de santé), économiques (réduction de la facture énergétique, valeur immobilière des biens, macro-valeur économique des activités générées, impacts évités du changement climatique), et environnementaux (réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES). Pour chaque euro investi dans la rénovation énergétique, ces bénéfices multiples s'élèvent entre 1 et 5 euros.